

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU 20 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le 20 juin à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît Sohier, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 13 juin 2014

Étaient présents :

- SOHIER Benoît, maire
- VANNIER Michel, 1^{er} adjoint
- GUYOT Sylvie, 2^{ème} adjointe,
- DEJOUÉ Thierry, 3^{ème} adjoint
- GAILLAC Corinne, 4^{ème} adjointe
- BARBAULT Hervé, conseiller municipal délégué
- HUNOT Annie, conseillère municipale
- GRISON Dominique, conseillère municipale
- DUPE Stephan, conseiller municipal
- FAISANT Catherine, conseillère municipale
- GAUTIER Manuel, conseiller municipal
- CORBE Régis, conseiller municipal
- FRABOULET Michel, conseiller municipal
- GUERIN Catherine, conseillère municipale
- COLAS Pascal, conseiller municipal
- DELACROIX Sylvie, conseillère municipale

Étaient absents excusés :

- Mme MOREL Juliette donne pouvoir à M. BARBAULT Hervé
- M. LEROY Michel, donne pouvoir à Mme GUYOT Sylvie
- Mme CRENN-MONNIER Pauline, donne pouvoir à Mme HUNOT Annie

Était absent : néant

Autre personne présente: Mme Sandrine Fauvel, directrice des services

ORDRE DU JOUR :

1. Election du secrétaire de séance
2. Procès-verbal du 23 mai 2014
3. Désignation des membres à la commission communale des impôts directs
4. Désignation d'un représentant à l'école privée Ste Jeanne d'Arc, sous contrat d'association avec l'Etat
5. Proposition d'une convention de mandat avec le service voirie de la de la communauté de communes Bretagne Romantique dans le cadre de l'aménagement des rues Chemin des Dames et de la Touche
6. Licence d'entrepreneur pour le centre culturel le Zinc - désignation du titulaire
7. Changement de la dénomination du centre culturel le Zinc
8. Tarifs de location du centre culturel le Zinc
9. Tarifs des repas à la cantine scolaire pour l'année scolaire 2014-2015
10. Mise en place d'une subvention « étudiant »
11. Adhésion à l'organisme Bruded
12. Devis pour l'acquisition d'un nouvel équipement informatique à la mairie
13. Décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le maire pour les marchés inférieurs à 10000 euros - délibération n°14 du 23.05.14
14. Elections sénatoriales
15. Convention Espaces Ludiques en milieu scolaire
16. Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
17. Questions diverses
18. Date des prochaines réunions

1 – OBJET : Election du secrétaire de séance

Monsieur Stéphan Dupé, candidat, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

2 – OBJET : Procès-verbal du 23 mai 2014

M. Benoît Sohier, maire, soumet le procès-verbal de la séance du 23 mai 2014 au vote.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents.

3 – OBJET : Désignation des membres à la commission communale des impôts directs

M. Benoît Sohier, maire, présente les missions de la commission communale des impôts directs qui intervient surtout en matière de fiscalité locale :

- Elle dresse, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux, détermine la surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants et participe à l'évaluation des propriétés bâties.
- Elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.
- Elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation.

Titulaires	Suppléants
ANDRIEUX Gilles	BALLAN Isabelle
BASLÉ Odile	BEAUJOUR Nicole
BELAN Yves	BOURGERY René
CALLET Bernard	CHARPENTIER Jean-Yves
DAUCÉ Jean-Luc	CORBIN Marcel
DAUX Guillaume	DAVID Patrick
DELACROIX Jean-Yves	DEPREZ Philippe
SAIGNOUX Delphine	LEBELTEL Soizic
FOUVILLE Claude	LE MEIL Bernard
GUESDON Jean	LIFFER Christelle
JEANNE Pascal	RENOULT Thomas
NIVOLE Christophe	THÉAULT Sandrine
PLAINFOSSÉ Isabelle	TOUZARD Michel
RENAULT Jean-Claude	VETIER Martine
GOURONNEC Michel (Thorigné-Fouillard)	LEMARCHANDEL Franck (Tinténiac)
LECOZ Noël (Tinténiac)	MAUFRAIS Claude (Plesder)

Des pourparlers ont lieu,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix POUR (dont trois pouvoirs) et 4 voix CONTRE (la minorité)

- **décide** de proposer la liste des personnes ci-dessus désignées dans le tableau, pour constituer la commission communale des impôts directs

4 – OBJET : Désignation d'un représentant à l'école privée Ste Jeanne d'Arc, sous contrat d'association avec l'Etat

M. Benoît Sohier, maire, donne lecture du courrier reçu des services de la préfecture sollicitant « la désignation d'un représentant communal pour siéger aux réunions de l'organe compétent pour délibérer sur le budget des classes des écoles privées sous contrat d'association situées sur le territoire ». Aussi, il précise qu'il est nécessaire que le conseil municipal désigne un représentant pour l'école privée Ste Jeanne d'Arc située rue du Stade à St-Domineuc.

M. le maire propose la candidature de M. Thierry Déjoué puisqu'il est adjoint en charge des affaires scolaires et périscolaires.

M. Michel Fraboulet, conseiller municipal, propose la candidature de Mme Catherine Guérin, qui connaît très bien le fonctionnement de l'école privée Ste Jeanne D'Arc et qui siégeait auparavant dans cette instance.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix POUR (dont trois pouvoirs) et 4 voix CONTRE (la minorité)

- **décide de désigner M. Thierry Déjoué** pour siéger aux réunions de l'organe compétent pour délibérer sur le budget des classes de l'école privée Ste Jeanne d'Arc située à St-Domineuc
- **donne** les pouvoirs au maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier

5 – OBJET : Proposition d'une convention de mandat avec le service voirie de la de la communauté de communes Bretagne Romantique dans le cadre de l'aménagement des rues Chemin des Dames et de la Touche

M. Hervé Barbault, conseiller municipal délégué aux bâtiments, rappelle le projet de réaliser des travaux d'aménagement des rues de la Touche et Chemin des Dames. Il rappelle que le présent point avait déjà fait l'objet d'une discussion lors du conseil du 23 mai, mais il avait été décidé de reporter la décision du conseil, compte-tenu notamment de l'absence de plans d'aménagement et des incertitudes sur les capacités du service voirie de la CCBR a mené ce type d'aménagement.

M. Hervé Barbault présente les objectifs des travaux envisagés:

- Remettre en état la voirie et les réseaux
- Apporter de l'esthétique
- Assurer la sécurité des piétons
- Permettre le stationnement des voitures en sécurité
- Réduire les vitesses
- Respecter la réglementation de déplacement des personnes à mobilité réduite
- Permettre des passages et des stationnements de cars et semi-remorques
- Dépenser le juste nécessaire en organisant les chantiers simultanément pour réduire des coûts d'intervention des entreprises et en tablant sur les volumes.

Il présente les deux solutions envisagées pour la mise en oeuvre de ces travaux:

- 1) Appel d'offre de maîtrise d'œuvre avec l'élaboration d'un cahier des charges de maîtrise d'œuvre, le lancement d'un appel d'offres, l'obligation de réunir la CAO. Le coût est estimé entre 6,5 et 10% du montant des travaux soit un budget de 17 à 26 K€ auquel s'ajoute :
 - Lancement d'études de réseaux, d'intervention de géomètres pour alignement : 5 à 10 K€
 - Lancement des avants projets, du dossier de consultation des entreprises vers octobre 2014. Le début des travaux ne pourrait intervenir qu'en décembre au mieux.
- 2) signature d'une convention de mandat avec le service voirie de la Communauté de Communes de Bretagne Romantique.

M. Hervé Barbault fait part qu'il a rencontré M. L'Honoré, responsable du service voirie de la CCBR, avec M. Michel Leroy. Le service voirie maintient qu'il est en mesure de réaliser les travaux de réfection et d'amélioration de la voirie aux rues Chemin des Dames et de la Touche. Des exemples de réalisations sont projetés pour exemple, et les avantages de faire appel à ce service sont énumérés (Définition des travaux par la commission voirie avec la CCBR, études cadastrales pour validation des alignements, analyse des réseaux EP, estimation des travaux, réalisation des travaux en régie ou sous-traitance à des entreprises, pas de frais d'honoraires, pas de frais d'études, facturation des matériaux au prix d'achat, facturation des travaux en régie au taux horaire, facturation des travaux sous-traités au taux réel. M. Hervé Barbault fait part qu'il fait confiance au service voirie de la CCBR, de part son expérience dans ce domaine notamment au sein du service voirie de la Communauté de Communes d'Antrain.

Les coûts estimés par le service voirie de la CCBR sont les suivants :

- Rue de la Touche: $19\ 899 + 9\ 125 + 8\ 432 \text{ €HT} = 37\ 456 \text{ €HT}$
- Chemin des Dames: $36\ 151 + 19\ 679 = 57\ 830 \text{ €HT}$

Il faudra prévoir des aménagements non intégrés: trottoirs par endroit, signalisation au sol, passage étroit rue de la Touche.

M. Hervé Barbault propose de signer une convention de mandat avec le service voirie de la communauté de communes Bretagne Romantique, au regard du gain de temps et du moindre coût en découlant.

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 17 voix POUR (dont trois pouvoirs) et 2 voix CONTRE (la minorité)

- **de signer** un avenant à la convention de mandat passée avec la CCBR afin que le service voirie de la CCBR conduise et réalise en relation directe avec la commission, les travaux d'aménagement des rues Chemin des Dames et de la Touche

- **donne** les pouvoirs au maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier

6 – OBJET : Licence d'entrepreneur pour le centre culturel le Zinc - désignation du titulaire

M. Benoît Sohier, maire, fait part qu'une demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants a été déposée à la DRAC pour le nouveau centre culturel le Zinc. Aussi, il présente le courrier de la Direction régionale des affaires culturelles qui demande à la commune de désigner le titulaire de la licence entrepreneur.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (dont trois pouvoirs),

- **de désigner** M. Benoît Sohier, maire, titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants pour le centre culturel le Zinc

- **donne** les pouvoirs au maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier

7 - OBJET : Changement de la dénomination du centre culturel le Zinc

M. Michel Vannier, 1^{er} adjoint, fait part du désir de la majorité de changer le nom du centre culturel le Zinc. Il explique que le souhait de la commission culture, est de proposer à la population docmaëlienne de participer à la nomination du centre. Pour cela, la commission propose cinq noms, balayant cinq thèmes : artistique, personnage, nature, site local et divers, puis elle a défini une méthode pour le vote.

Il présente les cinq noms arrêtés : L'espace La Si Do, L'espace Boris Vian, L'espace Coquelicot, L'espace du Grand Clos, L'espace le Prélude.

Des pourparlers ont lieu,

Mme Sylvie Delacroix demande comment sera organisé le vote.

M. Michel Vannier, répond qu'il y aura une urne en mairie, et que les enfants à partir de 8 ans pourront voter. La clé de l'urne sera donnée à une secrétaire.

M. Michel Fraboulet demande à avoir la deuxième clé de l'urne.

M. Benoît Sohier accepte, et fait part que le double de la clé sera donné à M. Michel Fraboulet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR (dont trois pouvoirs) et 4 voix CONTRE (la minorité) :

- **décide** de proposer cinq noms à la population pour changer le nom du centre culturel le Zinc situé au 16 A rue Chateaubriand
- **arrête** la liste suivante : L'espace La Si Do, L'espace Boris Vian, L'espace Coquelicot, L'espace du Grand Clos, L'espace le Prélude
- **précise que** les habitants de St-Domineuc, à partir de 8 ans, pourront voter dans les conditions énoncés ci-dessus

8 – OBJET : Tarifs de location du centre culturel le Zinc :

M. Michel Vannier, 1^{er} adjoint, présente les propositions de tarifs de la commission culture dans le tableau ci-dessous. Elle a tenu compte notamment des tarifs pratiqués dans les communes voisines et ayant des équipements semblables (Pleugueneuc, Plouasne, Tinteniac, ...). Les tarifs proposés sont très proches de ceux de la salle de Pleugueneuc. Les membres de la commission ont souhaité favoriser la pratique des activités régulières animées par les associations locales, mais aussi des associations extérieures proposant des activités pour la population docmaëlienne (ex : l'association Sirely dance qui va animer des cours de modern'jazz). Cette tarification permet également aux familles de St-Domineuc d'organiser des fêtes dans des conditions correctes : 50 % du tarif.

Salles	Surfaces	Tarifs			Associations et écoles de St Domineuc	Caution
		Tarif de base	Familles de St Domineuc			
			1 journée 50 % du tarif de base	1 week-end 75 %		
Grande salle	370 m2	650 €	325 €	487,50 €	Gratuité de toutes les salles pour les activités régulières	1 000,00 €
Salle A	256 m2	500 €	250€	375,00 €		1 000,00 €
Salle B	114 m2	300 €	150 €	225,00 €		1 000,00 €
Salle d'activités	73 m2	120 €	60 €	90,00 €		1 000,00 €
Salle d'activités	29 m2	60 €	30 €	45,00 €		
Hall	108 m2	50 €	25 €	37,50 €		
Gradins	186	150 €	75 €	112,50 €		
Cuisine		80 €	40 €	60,00 €		
Régie son		50 €	25 €	37,50 €		
Régie lumière		50 €	25 €	37,50 €		
Chauffage						
Electricité						
Vidéo projecteur et écran		60 €	30 €	45,00 €		

Des pourparlers ont lieu,

M. Michel Fraboulet, conseiller municipal, fait remarquer qu'il serait bon de réfléchir s'il ne sera pas nécessaire de pratiquer par la suite un tarif pour les coûts du chauffage.

Les membres du conseil sont en effet d'accord avec cette proposition. Une analyse des consommations sera faite après quelques mois d'utilisation. Il est rappelé que les tarifs sont votés tous les ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs),

- **décide** de valider les tarifs de location du centre culturel le Zinc, présentés dans le tableau ci-dessus
- **donne** les pouvoirs au maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier

9 – OBJET : Tarifs des repas à la cantine scolaire pour l'année scolaire 2014-2015:

M. Thierry Déjoué, 3^{ème} adjoint, rappelle le montant des repas facturés aux familles durant l'année scolaire 2013-2014 et qui sont les suivants:

- **pour les enfants domiciliés à St-Domineuc**
 - 2.97 euros pour les élèves de la maternelle
 - 3.12 euros pour les élèves du primaire
- **pour les enfants non domiciliés à St-Domineuc**
 - 3.18 euros pour les élèves de la maternelle
 - 3.32 euros pour les élèves du primaire

Vu les termes du décret du 29 juin 2006 qui abroge le décret du 19 juillet 2000 qui prévoyait l'encadrement des tarifs de la restauration scolaire et notamment leur variation.

Vu que le décret du 29 juin 2006 modifie les modalités de fixation du prix de la restauration scolaire, en précisant d'une part, que les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires sont fixés par la collectivité qui en a la charge et que d'autre part ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction de subvention....

Considérant que les communes peuvent fixer librement le prix des repas jusqu'à la limite du coût réel du service et pratiquer des prix différents selon le lieu de résidence des usagers.

M. Thierry Déjoué souhaite augmenter les tarifs des enfants venant de l'extérieur compte-tenu du coût réel du service de la cantine qu'il évalue à 3.95 euros, sans prendre en compte les coûts d'investissement. Aussi, il propose de fixer les tarifs pour les enfants domiciliés dans une commune extérieure à 3.81 euros pour les maternelles et à 3.95 euros pour les primaires, soit une augmentation d'environ 19 %.

En ce qui concerne les enfants domiciliés à St-Domineuc, il propose de ne pas augmenter les tarifs.

Les prix seraient donc les suivants :

	Enfants domiciliés à St-Domineuc	Enfants non domiciliés à St-Domineuc
Maternelles	2.97	3.81
Primaires	3.12	3.95

Enfin pour les adultes le prix reste fixé à 5.70 euros sans distinction du lieu de résidence.

M. Thierry Déjoué demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR (dont trois pouvoirs) et 4 voix CONTRE (la minorité) :

- **décide** d'augmenter les tarifs pour les enfants non domiciliés à St Domineuc, pour l'année scolaire 2014-2015, les tarifs sont donc fixés de la manière suivante :

- 3.81 euros pour les élèves de la maternelle
- 3.95 euros pour les élèves du primaire

- **décide** de ne pas appliquer de hausse pour les enfants domiciliés à St Domineuc, les tarifs sont donc inchangés et fixés de la manière suivante :

- 2.97 euros pour les élèves de la maternelle
- 3.12 euros pour les élèves du primaire

- **décide** que les tarifs pour les repas adultes sont inchangés et fixés sans distinction du lieu de résidence à:

- 5.70 euros

- **donne** les pouvoirs au maire pour signer tous les documents nécessaires au dossier

10 – OBJET : Mise en place d'une subvention « étudiant »

M. Thierry Déjoué, 3^{ème} adjoint, propose de mettre en place une « subvention étudiant post-bac ». Il explique que la commune est destinataire de différentes demandes émanant d'étudiants qui partent à l'étranger dans le cadre de leurs études. Il fait part qu'il y a une demande en cours.

Il propose les modalités suivantes :

- 10 % maxi du montant du voyage maximum
- 80 euros maxi par bénéficiaire
- 1 subvention par étudiant et par scolarité
- Proposition d'une présentation du pays visité par l'étudiant aux écoles de Saint-Domineuc
- L'enveloppe annuelle allouée ne dépassera pas les 1000 euros dans le budget communal
- Mise en place d'un formulaire type de demande.

Mme Catherine Guérin, conseillère municipale, demande s'il est possible d'avoir un état récapitulatif des demandes.

M. Thierry Déjoué répond favorablement à cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs),

- **décide** de mettre en place une subvention étudiant dans les conditions énoncées ci-dessus (10 % maxi du montant du voyage maximum, 80 euros maxi par bénéficiaire, une subvention par étudiant et par scolarité, et proposition d'une présentation du pays visité par l'étudiant aux écoles de Saint-Domineuc)
- **précise que** l'enveloppe annuelle allouée ne dépassera pas les 1000 euros dans le budget communal
- **donne** les pouvoirs au maire pour signer tous les documents nécessaires au présent dossier

11 – OBJET : Adhésion à l'organisme Bruded

Mme Corinne Gaillac , 4^{ème} adjointe, propose d'adhérer à l'association Bruded. Il s'agit d'un réseau d'échanges d'expériences de développement durable et solidaire regroupant des communes rurales et urbaines de Bretagne. Elle fait part que les communes de Hédé-Bazouges et Langouët adhèrent à cet organisme. (le siège social est à Langouët)

Pour accompagner les communes dans leurs projets Bruded met à disposition :

- quatre chargés de mission. Sur le département d'Ille-et-Vilaine, il s'agit de Mikaël Laurent. Ces professionnels font bénéficier aux communes de leur approche transversale et ce quel que soit la phase de réalisation du projet (réflexion ou projet en cours). Cet accompagnement peut se faire en lien et/ou en complémentarité avec les partenaires habituels. (CAUE, DDTM...)
- des brèves mensuelles : actualités du réseau, information développement durable en Bretagne, expériences des autres communes
- des cycles de visites. Actuellement du 11/06 au 11/07/2014 « Urbanisme durable »
- un site internet : www.bruded.org

L'adhésion est de 0.25 euros par habitants soit pour Saint-Domineuc : $0.25 \times 2353 = 588.25\text{€}$

Mme Corinne Gaillac propose d'être la représentante titulaire et Mme Dominique Grison, la représentante suppléante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR (dont trois pouvoirs) et 4 ABSTENTIONS (la minorité) :

- **accepte** d'adhérer à l'association Bruded
- **valide** le coût de la cotisation annuelle qui s'élève à 588.25 euros
- **désigne** Mme Corinne Gaillac en tant que représentante titulaire et Mme Dominique Grison, représentante suppléante
- **autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires au dossier

12 – OBJET : Devis pour l'acquisition d'un nouvel équipement informatique à la mairie

M. Benoît Sohier, maire, fait part de la nécessité de changer le parc informatique de la mairie devenu obsolète. La proposition est de mettre en place un serveur qui puisse accueillir tous les appareils connectés au réseau de la mairie et supporter les nouveaux programmes de gestion administrative, afin de permettre une meilleure réactivité des applications. La mise en place d'un serveur indépendant permettra aussi de mieux sécuriser les données.

	Avéo-Somaintel Prix en euros HT	RBI Prix en euros HT
Ordinateurs	6930	4934.06
Serveur	6948	4987.25
Total	13878	9381.31
Coût maintenance par an	1919	1885.15

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (dont trois pouvoirs):

- **valide** la proposition tarifaire de l'entreprise RBI pour un montant total de 9381.31 euros HT, afin de modifier l'équipement informatique de la mairie
- **valide** le coût de maintenance qui s'élève à 1885.15 euros HT par an
- **autorise** M. le maire à signer le devis de l'entreprise RBI

13- OBJET : Décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le maire pour les marchés inférieurs à 10000 euros - délibération n°14 du 23.05.14

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 14 du 23 mai 2014 pour les marchés inférieurs à 10 000 euros HT,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions présentées dans les tableaux ci-dessous:

► **Mise en place de deux portiques de limitation de hauteur, à l'entrée du parking du centre culturel le Zinc :**

M. Hervé Barbault, conseiller délégué, présente les devis relatifs à la mise en place de deux portiques de limitation de hauteur à 2,20 m. Il y aura un portique de 6 mètres de long et un autre de 10 mètres.

Entreprises	Montant HT	Observations
Mitaine	5871	Offre la mieux disante – offre retenue
Self signal	7441.60	Offre non retenue
Eric Megret	8000	Offre non retenue
Rête	8166	Offre non retenue

L'offre de l'entreprise Mitaine est retenue pour un montant de 5871 euros HT.

► **Mise en place de blocs de pierre le long de la rue Chateaubriand, côté parking du centre culturel le Zinc :**

M. Hervé Barbault présente le devis relatif à la mise en place de trente blocs de pierre sur le long de la rue Chateaubriand, en façade du parking du centre culturel, afin d'éviter des intrusions sauvages. Les pierres seront mises tous les 1,80 m entre les deux portiques. La mise en place pourra être faite par le service voirie de la CCBR. Les pierres seront livrées la semaine prochaine.

Entreprises	Montant HT	Observations
SOCAL de Lanhélin	590	Offre retenue

L'offre de l'entreprise Socal est retenue pour un montant de 590 euros HT.

► **Petits travaux à la maison des jeunes pour accueillir l'ALSH et les activités TAP :**

M. Hervé Barbault présente les devis relatifs à la réalisation de petits travaux de plomberie, d'électricité, de menuiseries et de maçonnerie dans la maison des jeunes.

- **Electricité :**

Entreprises	Montant HT	Observations
Lebreton	1138.10	Offre la mieux disante – offre retenue
Potdevin	1392.60	Offre non retenue

L'offre de l'entreprise Lebreton est retenue pour un montant de 1138.10 euros HT.

- **Plomberie :**

Entreprises	Montant HT	Observations
Lefaix-Desvaux	2187.91	Offre la mieux disante – offre retenue
Potdevin	3354.90	Offre non retenue

L'offre de l'entreprise Lefaix-Desvaux est retenue pour un montant de 2187.91 euros HT.

- **Maçonnerie :**

Entreprises	Montant HT	Observations
JMV	730	Offre retenue

L'offre de l'entreprise JMV est retenue pour un montant de 730 euros HT.

- **Menuiseries :**

Entreprises	Montant HT	Observations
Mitaine	1497.60	Offre retenue

L'offre de l'entreprise Mitaine est retenue pour un montant de 2187.91 euros HT.

L'ensemble de ces travaux s'élève à 5553.61 euros HT.

► **Chauffage mairie, changement du régulateur et de la sonde**

M. Hervé Barbault, conseiller délégué, présente les devis relatifs au changement du régulateur et de la sonde du chauffage du bâtiment de la mairie :

Entreprises	Montant HT	Observations
Clim et eau	1996.50	Offre la mieux disante – offre retenue
Molard	4657.40	Offre non retenue
E.C.S.	5643	Offre non retenue

L'offre de l'entreprise Clim et eau est retenue pour un montant de 1996.50 euros HT.

14 - OBJET : Elections sénatoriales

M. Benoit Sohier fait part qu'il est nécessaire, à la demande de M. le Préfet, de désigner 5 grands électeurs et 3 suppléants pour les élections sénatoriales du 28 septembre 2014.

Le maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté que deux listes de candidats avaient été déposées. Liste 1 : Benoit Sohier, Sylvie Guyot, Thierry Déjoué, Corinne Gaillac, Stéphan Dupé, Catherine Faisant, Manuel Gautier, Juliette Morel. Liste 2 : Michel Fraboulet, Catherine Guérin, Pascal Colas, Sylvie Delacroix.

Le maire a proclamé élus délégués (ou délégués supplémentaires) les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus.

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus.

Sont élus délégués titulaires : Benoit Sohier, Sylvie Guyot, Thierry Déjoué, Corinne Gaillac, Michel Fraboulet.

Sont élus délégués suppléants : Stéphan Dupé, Catherine Faisant, Manuel Gautier

15 - **OBJET Convention Espaces Ludiques en milieu scolaire**

M. Thierry Déjoué, 3^{ème} adjoint, présente le projet de convention « Espaces ludiques en milieu scolaire » signée entre l'éducation Nationale et la commune et la Fédération française des industries Jouet et Puériculture, afin de faire l'acquisition d'une malle pédagogique contenant une soixantaine de jeux destinés aux élèves des écoles maternelle et élémentaire. M. Thierry Déjoué rappelle qu'il avait déjà présenté ce projet lors du dernier conseil et que le coût était de 1500 euros TTC.

Il donne lecture de la convention : « Le projet éducatif "Espace ludiques en milieu scolaire" propose, au sein des écoles, puis des collèges, des espaces spécifiques ouverts aux élèves dans le temps hors scolaire et consacrés à des activités ludiques.

L'intérêt du dispositif a été montré au terme d'une expérimentation pilotée par la DGESCO : elle a mis en évidence que les espaces ludiques en milieu scolaire contribuent à la réduction de la violence scolaire, qu'ils modifient la représentation que les élèves en difficulté se font de l'école et leur permettent de reprendre confiance en eux tout en développant des attitudes de coopération. A ces divers titres, ils concourent aux objectifs des programmes concernant la citoyenneté ainsi qu'à l'amélioration de la réussite de tous les élèves. Etc.... »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (dont trois pouvoirs):

- **valide** la proposition de convention Espaces ludiques
- **valide** le coût d'environ 1200 HT
- **autorise** M. le maire à signer la convention et tous les documents nécessaires au dossier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 15 minutes.

Le maire, Benoît Sohier